



Facture électricien: charge locative?

Par **Pingouin63**, le **10/12/2013** à **09:48**

Bonjour à tous,

Je reviens sur mon topic précédent, trop dense je pense pour que vous puissiez m'accorder des réponses, je vais donc décomposer mon problème.

J'ai quitté mon ancien appartement le 25 octobre 2013. Juste avant de partir, j'avais eu un problème au niveau électrique: malgré le changement des fusibles, le resserrage des prises etc., le courant dans 3 prises n'était pas revenu, dont la prise de mon réfrigérateur.

J'avais alors appelé mon agence (bailleur) afin qu'ils me conseillent un électricien. Ce dernier s'est déplacé, et a constaté un court-circuit dans une prise murale; il a réparé et est reparti.

L'agence me demande à présent de payer la facture, alors que l'électricien m'avait assuré que "c'est un défaut de l'installation, c'est pas à vous de payer ça!".

Qu'en pensez-vous?

D'avance merci.

Par **aguesseau**, le **10/12/2013** à **10:41**

bjr,

vous dites par LRAR à l'agence qu'il s'agissait d'un défaut sur l'installation électrique dont la réparation est à la charge du bailleur qui doit louer un appartement avec une installation

électrique qui fonctionne.
et que cela vous a été confirmé par le dépanneur électricien.
cdt

Par **Lag0**, le **10/12/2013** à **14:01**

[citation]vous dîtes par LRAR à l'agence qu'il s'agissait d'un défaut sur l'installation électrique dont la réparation est à la charge du bailleur qui doit louer un appartement avec une installation électrique qui fonctionne. [/citation]

Bonjour,

D'après ce que je comprends, l'installation fonctionnait puis est tombée en panne. C'est différent du cas où elle n'aurait jamais fonctionné.

Ce que dit le décret 87-712 fixant les réparations locatives :

[citation] V. - Equipements d'installations d'électricité.

Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes lumineux ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection.[/citation]
Donc à voir si la réparation effectuée par l'électricien correspond à cela (changement de prise par exemple), si oui, c'est bien une charge locative.

Par **Pingouin63**, le **10/12/2013** à **14:15**

Non, il n'a pas changé la prise, il a refait des branchements à l'intérieur.

Par **Pingouin63**, le **11/12/2013** à **10:01**

Au final, je n'ai pas vraiment de réponse...